



Coordination des syndicats de VERALLIA

VOTRE FORCE POUR L'AVENIR

FLASH INTERESSEMENT PENIBILITE

**Nous pouvons le dire :
à l'oued de la Défense, rien de nouveau.**

Intéressement : la Direction a fait le bilan des 3 dernières années et sur les aspects techniques elle pense que l'on s'améliore... en matière d'atteinte des objectifs. Rappel il s'agit de la sécurité TF2 et TF5, le rendement norme global et la qualité en pourcentage de réclamation.

Pour la CGT, nous pensons d'abord, et en premier lieu, **qu'il vaut mieux du salaire que de l'intéressement aléatoire car cela ne participe ni à la Sécurité Sociale, ni au financement de nos retraites.** De plus sur ces indicateurs techniques qui représentent 30% de l'enveloppe intéressement, les salariés n'ont pas la main, à l'exemple du rendement norme global qui représente à lui seul 600€ et qui change tous les mois en fonction du programme de fabrication !

Pour la partie économique qui représente 70% de l'enveloppe globale de l'intéressement, la CGT demande que l'intéressement représente 15% du résultat d'exploitation et que l'on change la formule actuelle qui fait référence à un taux de R.E. qui n'est absolument pas représentatif des profits de Verallia en France.

Pour la partie technique, la CGT propose que l'on revoie l'ensemble de ces indicateurs et qu'en tout état de cause **les différences d'intéressement entre usine ne soient pas supérieures à 10%.**

La pénibilité : d'entrée de jeu la Direction de Verallia a expliqué que le groupe n'acceptait pas de mesure de départ anticipé. La CGT a rappelé que quand cela arrangeait Verallia on savait faire. A l'exemple des 2 PSE de Vauxrot (2007 et 2010), de l'arrêt du four de Saint-Romain en 2012 qui était un PSE déguisé et du PSE de SAGA DECOR en 2013 où, là aussi, il y a des salariés âgés qui vont être en décharge d'activité.

Nous ne lâcherons rien !

Notre revendication de retraite anticipée dès 55 ans pour conditions de travail pénible reste.

Malgré tout nous avons fait une proposition alternative à l'exemple de ce qui s'est passé à Cognac où un salarié qui ne pouvait plus faire les nuits sur décision médicale faisait 147 postes à l'année matin et après-midi rémunéré à 100% hors panier de nuit et hors primes qui s'y attachant, et cela sur ses 3 dernières années de carrière.

Nous avons aussi proposé d'engager des négociations sur **les contrats de génération** qui, à notre sens, devrait permettre l'embauche de jeunes CDI « tuteurés » par les anciens qui, eux, doivent au moins obtenir un aménagement du temps de présence au travail pour cause de pénibilité. **En clair des repos supplémentaires.**

La CGT a aussi rejeté le **compte épargne temps** tel qu'il est proposé aujourd'hui à Lagnieu. Si des salariés sont volontaires pour donner une journée de congé ou un RTT, ils doivent au moins obtenir par l'employeur l'abondement d'une journée supplémentaire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à Verallia.

De plus, offrir des congés, des RTT, rentrant dans un compte épargne temps est pratiquement impossible pour les salariés en production, certain l'appelle d'ailleurs « **la retraite des Morts** » !

Prochaine réunion de négociations : Le 22 Mai 2013, **ON COMPTE SUR VOUS !**



**Ne pas se laisser bouffer
Lutter CGT !!!**

